

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE REY

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
27 Juin 2019**

OBJET : Subventions d'investissement des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes publics.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Juin 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'accorder les subventions d'investissement en faveur des établissements mentionnés en annexe 1 du rapport ;
- d'approuver le montant de l'affectation comme indiqué en annexe 2 du rapport ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec chacun des établissements la convention correspondante dont le projet est joint au rapport.

La dépense totale d'un montant de 533 177 € sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité
Mme GENTE-CÉAGLIO, Mme CALLET, Mr PONS, Mr LIMOUSIN,
ne prennent pas part au vote.

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée